

FUTURA

Alertes à la bombe : un VPN peut-il vous protéger en cas de délit ?

Podcast écrit et lu par Adèle Ndjaki

[Générique d'intro, une musique énergique et vitaminée.]

Alerte à la bombe : la protection d'un VPN en cas de délit, c'est l'actu de la semaine dans Vitamine Tech !

[Fin du générique.]

Faire tout ce que l'on veut sur le net sans pour autant divulguer son identité. Si l'anonymat est un droit garantissant certaines libertés fondamentales tel que la liberté d'expression, ce droit a cependant des limites dès lors qu'un internaute commet un acte délictuel en publiant par exemple sur le web des propos injurieux, calomnieux, racistes, antisémite... Mais pour agir en toute impunité, certains individus pensent avoir trouvé la solution pour ne pas être identifiés par les autorités en utilisant un VPN. Alors est-ce ça marche ? Est-ce qu'un réseau VPN peut véritablement garantir un total anonymat ? Voyons ça ensemble !

[Une musique électronique calme.]

Ce mois d'octobre 2023 a été marqué par de très fortes tensions géopolitiques. L'attaque du Hamas contre Israël ainsi que l'assassinat d'un professeur de lettres lors d'un assaut terroriste, dans un lycée à Arras ont créé l'émotion, poussant le gouvernement français à rehausser le plan Vigipirate au niveau le plus élevé : celui d "alerte attentat". Cependant, malgré la gravité du contexte dans lequel nous nous trouvons, certaines personnes ont saisi cette occasion pour réaliser des blagues de très mauvais goût. Aéroports, établissements scolaires et infrastructures culturelles ont ainsi été la cible ces dernières semaines de multiples fausses alertes à la bombe, un acte délictuel et répréhensible d'après le code pénal de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Pour éviter de quelconque poursuite judiciaire, certains individus cachés derrière ces fausses alertes auraient pris leurs précautions en utilisant des réseaux privés virtuels qui font fureur en ce moment et qui sont censés permettre à leurs utilisateurs de naviguer sur le net en toute confidentialité : des réseaux VPN. De plus en plus populaires, ces services promettent de rendre impossibles à suivre vos activités en chiffrant votre trafic Internet et en masquant votre adresse IP. Sauf que voilà, un lycéen de 16 ans vivant dans les Yvelines aurait été interpellé après avoir envoyé par mail de fausses alertes à la bombe à son lycée alors qu'il aurait utilisé un VPN pour éviter d'être identifié. Alors, est-ce que ces applications vous offrent - elles réellement un parfait anonymat ? Eh bien... il semblerait que non. Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est qu'en temps normal, tout votre trafic sur le web est géré par votre

fournisseur d'accès à Internet, qui peut voir toutes vos habitudes de navigation et vos données personnelles. Des informations qui peuvent ensuite être revendues à de tiers personnes. Le VPN, lui, va donc court-circuiter votre fournisseur d'accès à Internet qui ne pourra plus percevoir vos données, en redirigeant votre trafic web sur un serveur VPN, qui ont généralement accès aux informations personnelles de leurs utilisateurs et à leur véritable adresse IP. S'il est moins probable que ces fournisseurs revendent vos données, il faut cependant savoir que les VPN coopèrent régulièrement avec les autorités judiciaires mettant à leur disposition les informations qu'ils ont en leur possession, une coopération qui figure d'ailleurs dans leurs conditions d'utilisation. De surcroît, de nombreux VPN sont aujourd'hui installés Suisse, un État signataire de la convention de Budapest, un texte parmi d'autres permettant une coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité. Proton, un VPN situé dans le pays helvète, réputé pour être très respectueux de la vie privée, reconnaît ainsi avoir déjà collaboré avec des autorités étrangères à la demande des autorités suisses.

[Virgule sonore, une cassette que l'on accélère puis rembobine.]

[Une musique de hip-hop expérimental calme.]

L'anonymat absolu sur Internet ne semble pas réellement exister même avec un VPN. Pourtant, c'est un sujet qui fait débat un peu partout dans le monde. L'anonymat est depuis longtemps reconnu comme une garantie importante à la protection de l'exercice de divers droits fondamentaux tel que la liberté d'expression, mais avec la présence de plus en plus récurrente de propos racistes, antisémites et homophobe sur les réseaux sociaux ainsi que de multiples cas de cyberharcèlement que l'on y trouve, cette garantie se retrouve mis à mal, car l'objectif de certains, serait de faire tomber une bonne fois pour toute l'anonymat. Cependant, je le répète, l'anonymat ne semble pas réellement exister, car il est possible de retrouver un internaute caché derrière un pseudonyme grâce à son adresse IP, laquelle est observable par les réseaux sociaux. Il serait donc plus judicieux de parler de pseudonymat, un droit qui a été acté par les lois sur la confiance dans le numérique de 2004 et sur la république numérique de 2016. Et pour ne plus dépendre du bon vouloir de n'importe quelle plateforme pour avoir accès à certaines données, les autorités françaises pensent mettre en place une identité numérique sur les réseaux sociaux pour que chaque compte en ligne soit relié à un individu identifié. L'idée serait de créer une sorte de plaque d'immatriculation numérique, indéchiffrable par les plateformes pour éviter que les entreprises fournissant les réseaux sociaux aient accès aux pièces d'identité des utilisateurs, rendant uniquement accessibles ces informations aux autorités lors d'enquête. Mais pas de panique, si vous n'avez commis aucun crime ou délit via Internet, personne ne devrait demander l'accès à vos données personnelles.

[Virgule sonore, un grésillement électronique.]

C'est tout pour cet épisode de Vitamine Tech. Pour ne pas manquer nos futurs épisodes, pensez à vous abonner dès à présent à ce podcast et si vous le pouvez, laissez-nous une note et un commentaire. Cette semaine, je vous recommande le dernier épisode d'INFRA dans lequel Emma Hollen vous dévoile le rôle inattendu que peut jouer un son dans votre sexualité. Pour le reste, je vous souhaite une excellente journée ou une très bonne soirée, et je vous dis à la semaine prochaine, dans Vitamine Tech.

[Un glitch électronique ferme l'épisode.]